

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 12 juin 2020 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

Vu la crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie de coronavirus, l'autorité de tutelle fédérale a autorisé que le Conseil se fasse à distance, par vidéoconférence diffusée dans la salle pour le public ou exceptionnellement par mail, en limitant l'ordre du jour aux dossiers nécessaires au bon fonctionnement de la zone. Le Président a décidé d'organiser la séance par vidéoconférence, avec diffusion du lien internet pour le public souhaitant y assister. Tous les points à l'ordre du jour sont maintenus.

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 15 MAI 2020

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 15 mai 2020.

2. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT DE 460 ARMOIRES VESTIAIRES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la description technique N° 020/021 et le montant estimé de ce marché, qui s'élève à € 76.033,05 HTVA ou € 92.000,00 TVAC ; De conclure le marché via la centrale de marchés Forcms ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/741-98.

3. MARCHÉ PUBLIC - ACHAT CAMION-GRUE PORTE CONTENEUR – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2020/020 et le montant estimé du marché "Achat d'un camion-grue porte container", qui s'élève à € 247.933,88 hors TVA ou € 300.000,00, 21% TVA comprise, moyennant les corrections suivantes :

- Modifier le critère de pondération prix pour l'amener à 70% des points
- Préciser le poste d'attache du véhicule pour le calcul du critère 3 ;

De passer le marché par la procédure ouverte ; De soumettre le marché à la publicité européenne ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/743-98.

4. MARCHÉ PUBLIC – GESTION DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES - CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver les exigences de la sélection qualitative telles que mentionnées dans le cahier des charges, et le montant estimé du marché "qui s'élève à € 1.818.181,80 hors TVA ou € 2.200.000,00, 21% TVA comprise ; De passer le marché par la procédure concurrentielle avec négociation ; De soumettre le marché à la publicité européenne ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2020, article 351/125-08 et à inscrire au budget des exercices suivants ; De charger le Collège de vérifier les possibilités de désigner un organisme extérieur pour l'analyse des offres.

5. PERSONNEL ADMINISTRATIF – RECRUTEMENT INFORMATICIEN – RÉSERVE DE RECRUTEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de verser dans une réserve de recrutement, d'une durée de 3 ans, le 2^e candidat ayant réussi les épreuves ; D'informer le candidat de la présente décision.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Christophe BASTIN

